

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU DE LA MÉTROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

**Séance du jeudi 20 octobre 2022**

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 33 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Martial ALVAREZ - Christian AMIRATY - François BERNARDINI - Gérard BRAMOULLE - Christian BURLE - Emmanuelle CHARAFE - Gaby CHARROUX - Georges CRISTIANI - Olivier FREGEAC - Daniel GAGNON - David GALTIER - Gerard GAZAY - Roland GIBERTI - Philippe GINOUX - Jean-Pascal GOURNES - Nicolas ISNARD - Didier KHELFA - Arnaud MERCIER - Danielle MILON - Véronique MIQUELLY - Pascal MONTECOT - Roland MOUREN - Didier PARAKIAN - Serge PEROTTINO - Catherine PILA - Henri PONS - Didier REAULT - Georges ROSSO - Michel ROUX - Martine VASSAL - Amapola VENTRON - Yves VIDAL - David YTIER.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Philippe ARDHUIN - Éric LE DISSES.

Madame la Présidente a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

**ATCS-015-12428/22/BM**

■ **Attribution d'une subvention à l'association Horizontes Del Sur pour l'organisation d'un hommage au réalisateur Carlos Saura dans le cadre du festival Cinéhorizontes - Approbation d'une convention**  
29828

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

La délibération n°CSGE 002-3396/17/CM du Conseil de la Métropole du 14 décembre 2017 approuvant la politique culturelle métropolitaine permet à Aix-Marseille Provence de devenir une des premières métropoles disposant d'une compétence culturelle spécifique avec une priorité donnée à la mise en réseau des structures culturelles.

Par ailleurs, la politique culturelle métropolitaine apporte son soutien à des événements proposés sur son territoire dont le rayonnement international et particulièrement euro-méditerranéen est incontestable.

L'association Horizontes Del Sur créée en 2001 porte depuis 21 ans le Festival de Cinéma espagnol Cinéhorizontes. Elle propose au public de la Métropole et de toute la région sud des événements culturels de qualité. Et contribue à enrichir le catalogue d'actions liées au monde du cinéma développé par la Métropole et la région sud, en proposant des actions de qualité et en créant des liens avec des institutions culturelles nationales, dans le cadre d'une stratégie de faire de Marseille et sa région un territoire clé du secteur cinématographique français.

En 2022 Horizontes Del Sur se propose d'organiser un grand événement culturel et cinématographique pendant le Festival de Cinéma espagnol Cinéhorizontes, dans la Métropole et dans la région sud autour de Carlos Saura, un réalisateur espagnol de renommée internationale, à l'occasion de ses 90 ans. Une action de répercussion nationale (avec l'implication de certains organismes basés à Paris) et internationale (avec l'implication de certains organismes basés en Espagne).

Le budget prévisionnel global de l'action pour l'année 2022 est de 19 555 €.

Pour réaliser cet hommage au réalisateur Carlos Saura, l'association sollicite la Métropole à hauteur de 5 000 € en 2022 (n° MGDIS 00002470) ; la Métropole propose un financement à hauteur de 5 000 € de subvention pour la réalisation d'une série d'événements sur le territoire métropolitain.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

**Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,**

**Vu**

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La loi n°2016-925 du 7 juillet 2016 relative à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine ;
- La délibération n°CSGE 002-3396/17/CM du Conseil de la Métropole du 14 décembre 2017 approuvant la politique culturelle métropolitaine ;
- La délibération n°HN 001-8073/20/CM du Conseil de la Métropole du 17 juillet 2020 portant délégation de compétences du Conseil au Bureau de la Métropole ;
- La délibération n° FBPA 029-8299/20/CM du Conseil de Métropole du 31 juillet 2020 approuvant le règlement budgétaire et financier.

**Oùï le rapport ci-dessus**

**Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,**

**Délibère**

**Article 1 :**

Est attribuée à l'association Horizontes del Sur une subvention de 5 000 euros au titre de l'exercice 2022.

**Article 2 :**

Est approuvée la convention d'objectifs et de moyens pour l'année 2022 ci-annexée.

**Article 3 :**

Madame la Présidente de la Métropole, ou son représentant, est autorisé à signer cette convention.

**Article 4 :**

Les crédits nécessaires sont inscrits sur le Budget Principal de la Métropole en section de fonctionnement chapitre 65, nature 65748, fonction 30.

Cette proposition mise aux voix est adoptée

Certifié Conforme,  
Le Vice-Président Délégué,  
Culture et équipements culturels

Daniel GAGNON